

## **Révision de l'ombudsman sur la critique du film *Le piège américain* diffusée aux *Téléjournaux* du 12 mai 2008**

### **SOMMAIRE**

Le réalisateur Charles Binamé et l'acteur Rémy Girard ont porté plainte contre la critique du film *Le piège américain* car ils estiment que le sens d'une entrevue et d'un extrait de la campagne publicitaire a été détourné afin de servir le propos du journaliste.

Dans l'entrevue en cause, l'auteur Jean-Pierre Charbonneau dit : « Tout ça c'est un espèce de méli-mélo assez complexe et puis, souvent, les gens disent c'est de la fiction, mais parfois la réalité dépasse la fiction. » Cette phrase prête à confusion, on ne sait pas si l'auteur parle de la réalité historique ou du film.

Dans l'extrait de la campagne promotionnelle, Lucien Rivard, interprété par Rémy Girard, dit : « Ça marche pas, c'est tout croche, c'est mal organisé. » Ce dialogue de film est utilisé hors contexte afin de renforcer l'opinion du critique qui n'a pas aimé le film de Charles Binamé. Ce procédé ne respecte pas les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

## LA PLAINTÉ

Le 12 mai 2008, la Télévision de Radio-Canada diffuse au Réseau de l'information (RDI), au *Téléjournal Montréal* et au *Téléjournal* de fin de soirée un reportage de Claude Deschênes sur le film *Le piège américain*, produit et scénarisé par Fabienne Larouche et Michel Trudeau. Ce film, réalisé par Charles Binamé, met en vedette un criminel québécois, Lucien Rivard, interprété par Rémy Girard. Voici le lien pour écouter le reportage :

<http://www.radio-canada.ca/arts-spectacles/cinema/2008/05/15/001-piege-americain-critique.asp>

Voici la transcription de ce reportage :

CLAUDE DESCHÊNES : « Lucien Rivard est une figure du crime organisé des années 50 et 60 dont les frasques sont méconnues du grand public en 2008. Dans le livre *Le Caïd*, qu'on aurait avantage à lire avant d'aller voir le film, Benoît Gignac démontre que Rivard est un des rares criminels canadiens-français à avoir opéré à l'étranger. »

ENTREVUE : BENOÎT GIGNAC, AUTEUR, LUCIEN RIVARD, *LE CAÏD* : « L'histoire a fait qu'il s'est joué des autorités à la fois policières et politiques et même il a compétitionné avec les grands mafiosos. »

EXTRAIT : *LE PIÈGE AMÉRICAIN* : « Non, non, non, Paulo pas de stock français sinon, moi, je perds mon filet avec les Américains. »

CLAUDE DESCHÊNES : « Le film évoque l'époque où Rivard a possédé des clubs à la Havane avant la révolution cubaine. Mais le cœur du scénario de Fabienne Larouche et Michel Trudeau tourne autour d'une thèse évoquée par Jean-Pierre Charbonneau dans *La filière canadienne* voulant que Lucien Rivard ait été mêlé, à son insu, à l'assassinat du président John F. Kennedy. »

ENTREVUE : JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, AUTEUR, *LA FILIÈRE CANADIENNE* : « Tout ça, c'est un espèce de méli-mélo assez complexe et puis, souvent, les gens disent c'est de la fiction, mais parfois la réalité dépasse la fiction. »

EXTRAIT : *LE PIÈGE AMÉRICAIN* : « Là, y a un fou des narcos qui pense que je suis assez cave pour avoir assassiné le président des États-Unis. »

VOIX DE CLAUDE DESCHÊNES : « On veut bien adhérer à une thèse qui n'est pas accréditée, mais les scénaristes Fabienne Larouche et Michel Trudeau ne rendent pas la tâche du spectateur facile. Les ramifications entre Rivard et ses contacts prennent le dessus sur le personnage et sont même difficiles à comprendre. »

EXTRAIT : *LE PIÈGE AMÉRICAIN* : « CIA veut des contacts étanches. De Bishop à toi, de toi à moi, de moi à Marcello. »

VOIX DE CLAUDE DESCHÊNES : « Ce qui n'aide pas, presque la moitié du film est sous-titré. »

EXTRAIT : *LE PIÈGE AMÉRICAIN* : « If you try to fool us again you are fucking dead. »

VOIX DE CLAUDE DESCHÊNES : « Le réalisateur Charles Binamé sait encore une fois marier son tournage aux archives, mais n'attendez pas un divertissement populaire comme Maurice Richard. Lucien-Rivard-le-film laisse aussi perplexe que sa campagne de publicité. »

EXTRAIT : RÉMY GIRARD DANS *LE PIÈGE AMÉRICAIN* : « Ça marche pas, c'est tout croche, c'est mal organisé. »

« Ici Claude Deschênes, à Montréal. »

Le 28 mai 2008, le réalisateur du film *Le piège américain*, Charles Binamé, et l'acteur principal du long métrage, Rémy Girard, me font parvenir une plainte. En voici quelques extraits :

« (...) Or, il nous apparaît qu'à cette occasion, M. Deschênes aurait transgressé par deux fois le code de déontologie journalistique. Disons d'emblée que *Le Piège américain* a déplu à M. Deschênes ce qui est, bien entendu, un droit que nous ne lui contestons nullement.

Ce qui nous préoccupe ici c'est que, pour étayer sa critique de film, le chroniqueur ait choisi de monter tout d'abord un extrait d'entrevue puis, un peu plus tard, un extrait de la campagne promotionnelle, en détournant, dans chacun des deux cas, la nature véritable des extraits présentés. Il est de notre avis qu'il a utilisé ces extraits, par le montage et par la juxtaposition à son propos, de manière à « faire dire » aux extraits choisis ce qu'il voulait lui-même exprimer.

La première fois, lors de l'intervention de M. Charbonneau, M. Deschênes choisit un extrait qui a pour conséquence de donner l'impression au public, que le propos de M. Charbonneau valide son opinion plutôt que la nature des événements décrits.

Ainsi, M. Charbonneau semble désormais cautionner la thèse de la confusion du propos du film, ce que M. Deschênes dénonce, alors que ce qu'il avance en réalité fait référence à la situation dans laquelle les événements dont il est question évoluent : la confusion des éléments en cause dans les faits entourant l'assassinat de JFK. (...)

La seconde fois, beaucoup plus grave à notre avis, touche à la manière dont M. Deschênes termine sa prestation. (...)

- M. Girard (dans la peau de Lucien Rivard) enchaîne : « Ça marche pas ça là, là, c'est tout croche, c'est tout mal organisé! »

Fin de la chronique sur le tapis rouge.

À notre avis, dans ce deuxième cas, il y a non seulement détournement, mais abus.

Détournement, parce que le dialogue de Lucien Rivard est utilisé pour un autre motif que celui auquel le personnage fait allusion : il parle en réalité de ses activités dans le monde interlope. Le montage pourrait encore une fois laisser sous-entendre que Lucien Rivard rajoute au commentaire négatif du chroniqueur et que par voie de conséquence il donne l'impression d'en étayer les propos.

Abus, parce que comme le personnage de Lucien Rivard nous est montré en gros plan, cela a pour conséquence que pour quiconque n'a pas vu le film, il pourrait bien s'agir de Rémy Girard et non pas du personnage qu'il incarne. Cela pourrait alors laisser planer le doute -et l'impression- que c'est le comédien lui-même qui paraît cautionner désormais les propos du chroniqueur. (...)

Le lendemain, la directrice au traitement des plaintes et affaires générales au service de l'Information, Geneviève Guay, envoie la réponse suivante à Charles Binamé et Rémy Girard :

« (...) Il nous paraît très clair dans le reportage que M. Charbonneau parle de la vie même de Lucien Rivard et non du film. Il termine même en disant que « parfois la réalité dépasse la fiction ». Juste avant l'extrait, la page couverture du livre de M. Charbonneau paraît à l'écran. Nous sommes donc très bien situés.

L'extrait choisi résume très bien l'ensemble des propos de M. Charbonneau sur le sujet. Il nous paraît donc qu'il n'y avait aucune intention sous-jacente dans ce choix. Nous sommes convaincus qu'aucun téléspectateur ne peut avoir été induit en erreur par cet extrait.

Votre deuxième grief porte sur le choix de la publicité de M. Girard pour clore le reportage. Ici nous convenons volontiers que l'extrait choisi avait un lien avec le propos du journaliste, qui s'en est servi pour faire un clin d'œil au public.

À notre avis, ce clin d'œil du journaliste n'a toutefois rien d'une faute journalistique. Si un journaliste culturel a le droit d'émettre une opinion personnelle sur un film, rien ne l'empêche d'appuyer son propos par ses choix d'extraits sonores. À la condition bien sûr de ne pas induire le public en erreur sur le sens des propos qu'il diffuse.

À ce sujet, nous sommes convaincus que le public n'a pu être confondu, ni croire un seul instant que le comédien critiquait son propre film en entrevue. Il était évident que cet extrait était tiré d'un film ou d'une publicité dans laquelle le comédien jouait un rôle. L'image, l'éclairage, l'expression du visage, même le très gros plan, ne laissaient aucune place au doute. Il ne s'agissait pas d'une entrevue donnée à un journaliste pour commenter le film. Il faudrait avoir été vraiment très distrait pour mal comprendre.

Qui plus est, si le comédien avait pu dire une chose pareille sur son propre film en entrevue, il est facile de deviner que l'événement n'aurait pas été traité en douce en fin de reportage, mais plutôt en grand titre.

Nous sommes désolés que vous ayez perçu un détournement de sens dans la réalisation de ce reportage. Nous croyons que le reportage était facile à interpréter correctement et qu'il constituait une critique de bonne foi. (...)

## LA RÉVISION <sup>1</sup>

À Radio-Canada, le chroniqueur culturel jouit d'une liberté qui n'est donnée à aucun autre journaliste du secteur de l'Information : il a droit à l'opinion. *Les Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, auxquelles tous les journalistes sont soumis, permettent l'analyse, mais non l'opinion. Au fil des ans, les chroniqueurs culturels ont bénéficié d'une plus grande latitude que leurs collègues afin d'être en mesure de faire autre chose qu'un calendrier culturel. Ils font donc régulièrement des critiques de films, de théâtre, de spectacles de danse et de musique. Parfois ils aiment, parfois ils aiment moins. Ce qui est étonnant, c'est que rien dans les *Normes et pratiques journalistiques* ne traite de ce genre bien particulier.

---

<sup>1</sup> Annexe I : le mandat de l'ombudsman

Y a-t-il des limites à ne pas franchir ? Il y a 15 ans, Radio-Canada a retiré des ondes *La bande des six*, une émission débridée dans laquelle les critiques étaient mordants. Un de mes prédécesseurs, Mario Cardinal, a même été saisi d'une plainte en 1993 car un des chroniqueurs de *La bande des six* avait lancé au sujet d'un auteur : « C'est une folle ! ». Inutile de dire que l'insulte ne constituait ni de la critique, ni de l'humour.

Je n'ai pas l'intention de remettre en cause le droit de Claude Deschênes d'être très critique à l'égard du film *Le piège américain*. Il a 25 ans de métier. Il connaît très bien son domaine. Il fait ce métier sérieusement, et je ne l'ai jamais entendu boudier une forme d'art, un artiste ou un réalisateur par pur caprice.

Je souhaite toutefois susciter la réflexion sur la critique d'œuvres d'art, une forme de journalisme souvent considérée, à tort, comme étant moins sérieuse, moins difficile que l'analyse politique, par exemple. Peut-on vraiment qualifier de sujet léger une critique sévère d'une œuvre d'art, alors que du point de vue de l'auteur, plusieurs années de labeur sont détruites en quelques phrases? Comme diffuseur public, Radio-Canada a des responsabilités particulières en matière de culture. Je ne veux pas dire par là qu'il faut faire preuve de complaisance, au contraire. Cependant, le jugement du critique ne doit pas être gratuit.

Les reportages culturels étant de l'information, je suis d'avis que même si le chroniqueur a droit à l'opinion, en dehors de cette exception, il est soumis aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, notamment celles encadrant le choix et le montage d'entrevues et d'extraits sonores.

## **L'entrevue de Jean-Pierre Charbonneau**

Le plaignant reproche au journaliste d'avoir choisi une phrase de Jean-Pierre Charbonneau qui donne l'impression que l'auteur de *La filière canadienne* cautionne la thèse d'un film confus, thèse défendue par Claude Deschênes dans sa critique.

Voici la section du reportage en cause :

CLAUDE DESCHÊNES : « Mais le cœur du scénario de Fabienne Larouche et Michel Trudeau tourne autour d'une thèse évoquée par Jean-Pierre Charbonneau dans *La filière canadienne* voulant que Lucien Rivard ait été mêlé, à son insu, à l'assassinat du président John F. Kennedy. »

ENTREVUE : JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, AUTEUR, *LA FILIÈRE CANADIENNE* : « Tout ça, c'est un espèce de méli-mélo assez complexe et puis, souvent, les gens disent c'est de la fiction, mais parfois la réalité dépasse la fiction. »

À l'écoute de ce reportage, je n'ai franchement pas compris à quoi Jean-Pierre Charbonneau faisait allusion quand il disait : « Tout ça c'est un espèce de méli-mélo assez complexe (...) ». Parle-t-il du film ou de la réalité historique complexe qui entoure la vie de Lucien Rivard? Étant donné que la phrase qui présente l'entrevue fait référence à l'assassinat du président John F. Kennedy, on se serait attendu à ce que M. Charbonneau élabore sur cet aspect surprenant du scénario. Or, il n'en est rien. L'extrait d'entrevue prête donc à confusion. En plus, Claude Deschênes explique dans le paragraphe suivant que le film est difficile à comprendre. Il est, par conséquent, tout à fait possible pour un téléspectateur de déduire que Jean-Pierre Charbonneau est d'accord avec le journaliste car il vient de dire « (...) c'est un espèce de méli-mélo assez complexe ».

Les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada énoncent quelques principes généraux sur le montage, et le montage des entrevues :

« (...) Il résulte du montage une version condensée de la réalité, une tranche de la réalité; il doit néanmoins en ressortir l'essentiel, sans désinformation. » (...) « Le montage des questions et des réponses ne doit pas changer ni déformer le sens original de l'entrevue dans son ensemble » (NPJ, IV, B,2 et 2.1,a)

Pour savoir si on a rendu justice à la pensée de Jean-Pierre Charbonneau, j'ai visionné l'intégralité de l'entrevue qu'il a réalisée avec l'auteur de *La filière canadienne*.

J'ai alors compris que le « méli-mélo », dont parle Jean-Pierre Charbonneau, fait référence à tous les acteurs et personnages historiques qui ont croisé Lucien Rivard : la pègre de Marseille, les bandits américains, les agents de la CIA et les trafiquants de drogues. Mais les téléspectateurs, eux, n'avaient pas le contexte nécessaire pour saisir le propos de l'auteur. L'extrait d'entrevue choisi aurait été beaucoup plus clair s'il avait été précédé d'une phrase du genre :

« Cette thèse est complexe car elle implique beaucoup de bandits, beaucoup de coïncidences, mais elle est vraisemblable selon l'auteur. »

Ou alors, le reporter aurait pu choisir un extrait d'entrevue plus facile à comprendre, qui aurait mieux expliqué la thèse en question :

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU : « J'ai jamais dit que Rivard le savait, mais j'ai dit que Rivard était en relation avec, effectivement, des gens qui ont trempé, semble-t-il, dans l'assassinat de Kennedy. »

Avec le recul, Claude Deschênes admet que l'extrait qu'il a retenu peut prêter à confusion, mais il ajoute que ce n'était pas son intention. Il m'explique qu'il n'a retenu qu'une seule chose de son entrevue avec Jean-Pierre Charbonneau : l'histoire de Lucien Rivard est compliquée. Claude Deschênes dit d'emblée qu'il n'était pas intéressé par le fait que l'auteur de *La filière canadienne* jugeait le film intéressant ou compréhensible. Selon Claude Deschênes, l'auteur connaissait trop bien les faits en cause pour se mettre à la place du téléspectateur. « Jean-Pierre Charbonneau n'est pas un bon juge, moi, je prends la part du public », m'a-t-il dit.

La réalisatrice Catherine Varga, qui a supervisé le montage du reportage, fait ce métier depuis 17 ans. Elle n'a pas compris, elle non plus, le propos de Jean-Pierre Charbonneau. Elle ne voyait pas ce qu'ajoutait cette entrevue au reportage mais, étant donné que Claude Deschênes n'était plus dans la salle, elle n'a pas jugé que ses réserves étaient suffisamment sérieuses pour appeler le journaliste sur-le-champ.

Claude Deschênes m'explique qu'il a interrogé deux experts du monde criminel de l'époque, Benoit Gignac et Jean-Pierre Charbonneau, afin de l'aider à mieux expliquer la réalité historique aux téléspectateurs. Dans le cas de Jean-Pierre Charbonneau, l'extrait retenu dans le reportage ne déforme pas sa pensée, mais ne lui rend pas justice non plus. Claude Deschênes a choisi une phrase qui sert sa propre thèse, plutôt qu'une phrase qui éclaire le téléspectateur.

## **La publicité mettant en scène Rémy Girard**

Le plaignant reproche à Claude Deschênes d'avoir détourné le sens d'une publicité du film afin de servir son propos.

VOIX DE CLAUDE DESCHÊNES : « Le réalisateur Charles Binamé sait encore une fois marier son tournage aux archives mais n'attendez pas un divertissement populaire comme « Maurice Richard ». Lucien Rivard-le-film laisse aussi perplexe que sa campagne de publicité.

EXTRAIT : *LE PIÈGE AMÉRICAIN* : « Ça marche pas, c'est tout croche, c'est mal organisé. »

Il est intéressant d'expliquer le processus journalistique qui a conduit à ce choix. Les équipes de production qui font des reportages chaque jour n'ont pas le loisir de réfléchir très longtemps à leurs choix éditoriaux, contrairement aux réalisateurs de longs métrages. Il faut qu'ils visent juste, du premier coup. Ils sont sur la corde raide.

Le 12 mai, quand Claude Deschênes écrit son reportage entre 14 h et 16 h, il n'a pas encore en main les extraits de la publicité du film *Le piège américain*. Il les a vus à la télévision et il croit se rappeler que, dans un des extraits, Rémy Girard, alias Lucien Rivard, dit : « Que ceux qui font des erreurs les assument. » Le journaliste cherche un « punch » pour terminer sa critique : « C'est une ponctuation... c'est de l'écriture télévisuelle (...) c'est un petit point d'orgue. »

Le reporter confie son montage à une réalisatrice car il doit se rendre sur les lieux de la première du film *Le piège américain* pour y préparer les manchettes, les transitions et l'animation de tout le bloc culturel de 7 minutes 40 secondes dans le *Téléjournal Montréal*. La réalisatrice Catherine Varga reçoit une copie de trois capsules publicitaires, mais celle choisit par Claude Deschênes n'y est pas. Elle sélectionne donc un autre passage de la campagne publicitaire en fonction de deux critères : c'est le meilleur, le plus clair du point de vue technique et il va dans le sens de la critique négative du film. On y voit Rémy Girard, alias Lucien Rivard, en gros plan noir et blanc. Il dit : « Ça marche pas, c'est tout croche, c'est mal organisé ». « C'est un clin d'œil », dit la réalisatrice. Selon elle, les téléspectateurs savent bien qu'il s'agit d'un acteur qui joue un rôle, et non de Rémy Girard qui critique son propre film. Elle convient tout de même que les propos de Rémy Girard sont « très forts ».

À 17 h 25, la responsable des affectations culturelles, Louise Rousseau, entend au RDI la critique de film. Elle est frappée par la force de la conclusion. Elle téléphone au reporter pour lui demander s'il est conscient de la charge finale de son reportage. Claude Deschênes, à distance, assume le choix éditorial fait en son absence : « L'extrait que j'avais choisi était un peu moins fort, mais c'est sûr que cela servait mon topo. »

À mon avis, ce choix éditorial n'équivaut pas à un simple clin d'œil. Le dialogue et les images finales renforcent chez les téléspectateurs l'idée maîtresse de la critique « Ça (le film) marche pas, c'est (le film est) tout croche, c'est (le film est) mal organisé ». La conclusion du reportage est une charge supplémentaire contre le film. Le procédé ne respecte pas les *Normes et pratiques journalistiques* car les propos de Rémy Girard sont utilisés hors contexte afin de planter le dernier clou dans le cercueil du film. Oui, on atteint le but visé sur le plan de l'effet dramatique : la conclusion a du punch.

Ce qui aurait pu être un punch amusant et anodin dans un autre contexte ne l'est pas ici car le reportage est très critique envers le long métrage. L'équipe pouvait difficilement se permettre une telle utilisation d'un extrait publicitaire. On a intérêt à être inattaquable quand on est sévère envers l'œuvre d'autrui. Quant à savoir si les téléspectateurs ont bien compris que Rémy Girard ne critiquait pas son propre film, personne ne peut en avoir la certitude. L'acteur ne parle que quelques secondes, l'image passe rapidement, le décodage chez les téléspectateurs bombardés d'informations n'est pas toujours aussi évident qu'on le croit.

Notons toutefois que Claude Deschênes a interviewé *en direct*, après la diffusion de son reportage, les scénaristes Fabienne Larouche et Michel Trudeau. Il y a donc eu un réel effort d'équilibre des points de vue dans le *Téléjournal Montréal*.

Il est clair que les impératifs de production rapide pour les bulletins de début de soirée expliquent en partie les deux choix discutables d'extraits sonores dans la critique du film.

## Conclusion

Un journaliste a la liberté d'exprimer son opinion à l'antenne sur une œuvre culturelle, mais en dehors de cette exception, il est soumis aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Dans le reportage sur le film *Le piège américain*, l'entrevue de l'auteur Jean-Pierre Charbonneau prête à confusion, mais ce n'est pas intentionnel.

Par contre, c'est en toute connaissance de cause que l'équipe de production a choisi de conclure la critique avec des mots « très forts » de Rémy Girard, tirés de la campagne publicitaire. Le but avoué de ce choix éditorial était de renforcer la critique négative du film. Ce procédé n'a pas respecté les *Normes et pratiques journalistiques* car, en utilisant hors contexte un dialogue de film, on a laissé les téléspectateurs avec l'impression finale que *Le piège américain* « ne marche pas, est tout croche et mal organisé. »

## ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, consiste à :

*...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...*

Aussi appelés *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ), et accessibles à l'adresse Web suivante : [www.radio-canada.ca/ombudsman](http://www.radio-canada.ca/ombudsman)).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

*L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.*

*L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.*

*L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)*

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.